

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE**

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

**Du mercredi 10 janvier 2018 à 19 heures**

-----

**Les Membres du Comité Syndical :**

**Présents :** Sylvaine CHRISTIN, Clotilde DOUCHEMENT, Richard DESCHAMPS-BERGER, Corine NERI, Gilles PETIT, Jean-Paul RATEL, Véronique BENOIT, Delphine RICHARD.

**Excusées :** Mandy DURET

**Absents :**

Delphine RICHARD a été nommée secrétaire de séance.

La Présidente propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 6 novembre 2017.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

❖ **Indemnité de Conseil allouée au Receveur**

La Présidente informe le Conseil Syndical de l'arrivée au 1<sup>er</sup> septembre 2017 de Madame Florence VALLET, Trésorière générale en remplacement de Madame CAPUT. L'indemnité de Conseil allouée au comptable du Trésor pour la durée de ses fonctions, soit de quatre mois s'élève à 88.26 euros. Cette indemnité est calculée par rapport à la moyenne annuelle du montant des dépenses des trois derniers exercices. La Présidente demande aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur le versement de l'indemnité et de son montant.

- Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide à 6 voix contre et 2 abstentions de ne pas verser cette indemnité.

❖ **Validation de l'organisation scolaire pour la rentrée de septembre 2018**

La Présidente informe le Comité Syndical, que suite à l'enquête réalisée auprès des 90 familles, nous avons reçus 85 retours.

1. 24 familles sont favorables à la semaine scolaire actuelle, soit 9 demi-journées ou 4.5 jours
2. 57 familles souhaitent revenir à une scolarité de 8 demi-journées, soit 4 jours
3. 4 familles ne se prononcent pas.

Une rencontre a eu lieu par la suite, associant enseignants, parents d'élèves élus, personnel, et membres du Syndicat Intercommunal, afin de se prononcer sur l'organisation scolaire de la rentrée prochaine. Il a été validé en commun accord à un retour à une scolarité de quatre jours à compter de septembre 2018, soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Différents horaires ont été évoqués. Il appartient au Comité Syndical de valider le retour à la semaine de quatre jours et de déterminer les nouveaux horaires scolaires, en tenant compte des horaires du bus et de l'organisation des deux services de restauration. Cette nouvelle organisation sera ensuite présentée pour validation au Conseil Départemental de l'Education Nationale.

- Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'adopter le retour de la semaine scolaire à quatre jours avec 5 voix pour et 3 abstentions, et propose d'échanger à nouveau avec le corps enseignant et la Communauté de commune Cœur de Savoie qui a en charge la compétence transport scolaire, et

s'engage à adopter des horaires les plus favorables possibles aux enfants, et compatibles aux horaires du bus et à l'organisation périscolaire.

#### ❖ **Modification de l'article 4, des statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire**

La Présidente rappelle au Comité Syndical que les travaux de l'extension de l'école touchent bientôt à leurs fins, et que suite au prochain rapprochement du secrétariat vers l'école, nous devons modifier en conséquence les statuts du SIVU, soit l'article 4 qui prévoit son siège à la Mairie de la Chavanne.

- Après avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité la modification de l'article 4 des statuts du Syndicat Intercommunal et le transfert de son siège social auprès de l'école intercommunale et dans les locaux administratifs récemment construits, et destinés au secrétariat du SIVU Scolaire La Chavanne Planaise, soit Route des Iles - 73800 PLANAISE. Lors du retour de la délibération par la Préfecture, le Comité Syndical proposera ce projet aux communes membres (la commune de la Chavanne et la commune de Planaise).

#### ❖ **Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les agents techniques**

La Présidente rappelle que le RIFSEEP a été mis en place pour la filière administrative et pour les ATSEM, et qu'à ce jour il peut s'appliquer aussi aux agents techniques de notre collectivité.

- Le Comité syndical, après avoir délibéré accepte à l'unanimité que le RIFSEEP s'applique aussi aux agents techniques du Syndicat Intercommunal Scolaire La Chavanne Planaise et accepte le projet de délibération proposé, à adresser pour avis au centre de gestion de la fonction publique.

#### ❖ **Approbation de la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique**

Il est rappelé au Comité Syndical que la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique est arrivée à échéance au 31 décembre 2017. Il convient donc, afin que nos agents bénéficient encore de cette prestation de renouveler notre engagement. Il prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour une durée de six ans, moyennant une cotisation de 0.36 % de la masse salariale. (actuellement 0.33 %).

- Après avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité l'approbation de la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique à partir de janvier 2018.

#### ❖ **Approbation de la nouvelle convention d'adhésion au service intérim-remplacement du Centre de Gestion de la fonction publique**

La Présidente propose au Comité Syndical l'approbation de la nouvelle convention d'adhésion au service intérim-remplacement du Centre de Gestion de la fonction publique, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction. Cette prestation se veut plus souple, et, elle est gratuite si pas de besoin.

- Après avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité l'approbation de la nouvelle convention d'adhésion au service intérim-remplacement du Centre de Gestion de la fonction publique.

#### **Questions & informations diverses**

- Madame Ondine BONNET REBIERE, déléguée au Syndicat Scolaire La Chavanne Planaise a adressé sa démission en date du 26 décembre 2017, pour un effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La commune de Planaise soit lors de sa prochaine réunion du Conseil municipal, choisira un nouveau délégué.

- Suite à l'état des impayés fourni par la Trésorerie, un courrier a été adressé à dix familles pour impayés de cantine, garderie et TAP.
- Afin d'aider nos agents dans leur quotidien, deux d'entre eux vont suivre une formation auprès du CNFPT le 12 et 13 février 2018. Le thème s'intitulant "Savoir Poser sa voix auprès des enfants sans s'épuiser". Cette formation est réalisée en union de collectivité avec l'inscription au minimum de 15 agents et avec la participation d'agents de collectivités avoisinantes. Elle se déroulera sur l'école intercommunale
- Le gaspillage alimentaire est en baisse grâce à une meilleure gestion des commandes. Les repas pour enfants de maternelles et primaires sont maintenant différenciés et le prestataire de service adapte les portions en conséquence.
- Le bruit à la garderie, la cantine et les TAP reste très important. Un devis concernant la fourniture et pose de nappes et cônes acoustiques à la cantine a été demandé. Ce devis s'élève à un montant de 13 400 Euros. Le budget à consacrer à cette réalisation est trop important pour donner une suite prochaine.
- Le standard téléphonique de l'école est tombé en panne. Le groupe VEODIS est intervenu et a procédé au remplacement d'éléments électroniques. La facture correspondante s'élève à 362.40 Euros. Une déclaration auprès de GROUPAMA a été faite et franchise déduite la somme de 85.40 Euros a été versée au Syndicat.
- Nous rencontrons des soucis de fonctionnement des ordinateurs de la salle informatique de l'école. Un technicien est déjà intervenu à plusieurs reprises pour remédier au problème. Il est supposé que ce dysfonctionnement pourrait provenir de l'installation sur un poste du logiciel e.Enfance. Nous pouvons cependant le désinstaller, mais que lorsque le rapprochement du secrétariat aura eu lieu vers l'école.
- Une stagiaire va être accueillie par La directrice sur le temps scolaire de l'école, pour une durée de 8 semaines. Elle pourrait également compléter son stage sur du temps périscolaire.

#### Travaux réalisés sur l'école :

- Le chantier a repris suite aux congés de fin d'année. Le plaquiste doit effectuer des travaux de finition afin de permettre l'intervention du peintre. L'entreprise de maçonnerie a réalisé le béton désactivé.
- A ce jour, aucun délai de livraison de l'extension des bâtiments de l'école a été prévu. On espère une réception pour les vacances de février.
- Le Syndicat scolaire donne un accord de principe pour réaliser une réception partielle des travaux et envisage une inauguration en fin de chantier.
- Les membres du Comité Syndical s'engagent à réaliser le déménagement du secrétariat et du mobilier de l'algéco à l'achèvement des travaux.

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 17/01/2018 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LA CHAVANNE, le 17 janvier 2018

La Présidente,  
Sylvaine CHRISTIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE  
LA CHAVANNE PLANAISE  
Mairie de la Chavanne  
Chef-Lieu  
73800 LA CHAVANNE